

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 avril 2004

Original: français

**Lettre datée du 26 avril 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France en mars 2004 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire diffuser la présente lettre ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Jean-Marc **de La Sablière**



Annexe à la lettre datée du 26 avril 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Exposé des travaux du Conseil de sécurité sous la présidence de la France (mars 2004)

Introduction

En mars 2004, le Conseil de sécurité a traité, sous la présidence de M. Jean-Marc de La Sablière, Représentant permanent de la France, de nombreuses questions inscrites à son ordre du jour (Bosnie-Herzégovine, Comité contre le terrorisme, Iraq, Haïti, Moyen-Orient, Afghanistan). Il a accordé une grande importance aux dossiers africains (Éthiopie/Érythrée, Libéria, Burundi, Sierra Leone, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire) qui a été particulièrement manifeste lors de la séance publique du 25 mars, présidée par le Ministre français délégué à la coopération et à la francophonie, consacrée aux problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest.

Plusieurs crises et flambées soudaines de violence ont amené le Conseil à se réunir en urgence sur la question du terrorisme (attentats de Madrid du 11 mars), de la Palestine et du Kosovo.

Au mois de mars, le Conseil a ainsi tenu 20 séances officielles et 15 séances de consultations officieuses. Il a adopté huit résolutions [1530 (2004) à 1537 (2004)] et quatre déclarations présidentielles. Le Président a également fait sept déclarations à la presse au nom du Conseil. Il a tenu deux séances privées avec les pays fournisseurs de contingents.

La présidence française a publié quotidiennement sur son site Web (<www.un.int/France>) le programme de travail du Conseil et le résumé de ses activités.

Afrique

Burundi

Les membres du Conseil ont entendu, le 22 mars, un exposé de M. Behrooz Sadry, chef de la mission d'évaluation envoyée récemment par le Secrétaire général au Burundi. M. Sadry a fait part aux membres du Conseil des récentes évolutions sur le plan politique et la mise en œuvre du processus de paix de l'Accord d'Arusha. Il a exposé les conclusions de la mission multidisciplinaire, qui a pu rencontrer toutes les parties politiques, les représentants de la société civile, les organisations des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Le FNL de M. Agathon Rwasa, présent en petit nombre à Bujumbura rural, poursuivait les affrontements.

Alors que l'Union africaine et la Mission africaine au Burundi avaient joué un rôle majeur pour ramener la paix, les contingents souffraient maintenant d'un

manque de moyens financiers et logistiques. Les élections devraient avoir lieu dans moins de huit mois selon les délais prévus par l'accord d'Arusha.

Aussi, le Secrétariat préconisait-il la création d'une opération de maintien de la paix multidimensionnelle au Burundi pour accompagner le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et veiller à la bonne organisation des opérations électorales.

Les membres du Conseil ont pris note des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général et ont pour la plupart appuyé l'idée d'une opération de maintien de la paix aussitôt que possible au Burundi.

Ils se sont mis d'accord à ce sujet sur une déclaration à la presse (voir appendice).

Côte d'Ivoire

Le représentant du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat a présenté, le 26 mars, un bref rapport sur la manifestation qui s'était tenue le 25 mars à Abidjan, faisant au moins 27 morts. Les Forces nouvelles avaient annoncé qu'elles ne coopéreraient plus avec les FANCI.

À la suite de la déclaration faite par le Secrétaire général, les membres du Conseil se sont mis d'accord sur une déclaration à la presse sur cet événement (voir appendice).

Lors des consultations du 31 mars, le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, a fait un bref exposé au Conseil de sécurité sur la situation en Côte d'Ivoire. Après les événements des 25 et 26 mars, le Gouvernement avait décidé d'établir une commission nationale d'enquête. Il y avait besoin d'une enquête plus large, qui pourrait prendre la forme d'une commission internationale sous l'égide du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Albert Tévodjèrè, s'était rendu à Accra le 29 mars et avait rencontré le Président Kufuor pour étudier différentes options afin d'encourager une initiative politique.

Le Secrétaire général adjoint a souligné que le représentant du Département des opérations de maintien de la paix était prêt à poursuivre les plans décidés par le Conseil de sécurité pour le déploiement de l'ONUCI.

Éthiopie/Érythrée

Après avoir tenu le 10 mars une réunion privée avec les pays fournisseurs de contingents à la MINUEE, les membres du Conseil ont entendu le 11 mars un exposé de M. Legwaila Joseph Legwaila, Représentant spécial du Secrétaire général, sur la situation en Éthiopie/Érythrée.

Le Représentant spécial a souligné que si la situation dans la zone de sécurité temporaire était stable, elle demeurerait néanmoins fragile et qu'une escalade des tensions pourrait mener à une reprise des hostilités.

L'impasse actuelle était due à l'absence de progrès dans la mise en œuvre de la décision de la Commission du tracé de la frontière, en raison du rejet par l'Éthiopie de parties importantes de cette décision. Du côté érythréen, la MINUEE demeurait

confrontée à l'augmentation des restrictions à sa liberté de mouvement dans les zones adjacentes à la zone de sécurité temporaire. Le seul progrès était les premières réunions de secteurs de la Commission militaire de coordination.

Le Représentant spécial estimait qu'il importait de rappeler aux parties que la MINUEE était une opération qui n'avait jamais eu pour but d'appuyer indéfiniment un statu quo. La mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général visait à encourager le dialogue entre les deux parties et devait être appuyée par la communauté internationale.

Les membres du Conseil ont apporté leur appui à l'action de la MINUEE et exprimé leur soutien à M. Lloyd Axworthy, Envoyé spécial, dans l'exercice de sa mission de bons offices, en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Alger et de la décision de la Commission du tracé de la frontière.

Ils se sont mis d'accord sur un projet de résolution qui adresse un message fort aux parties et prolonge le mandat de la MINUEE jusqu'au 15 septembre 2004, qui a été adopté le 12 mars comme résolution 1531 (2004) du Conseil de sécurité.

Libéria

Le 12 mars, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1532 (2004), gelant les avoirs financiers de l'ex-président Taylor et de ses proches.

Les membres du Conseil ont entendu, le 29 mars, une présentation du dernier rapport du Secrétaire général par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Le Secrétaire général adjoint a souligné que des progrès considérables avaient été réalisés, avec le déploiement de contingents de nombreux pays. La MINUL comptait désormais 14 000 militaires et son déploiement complet serait achevé en avril.

Le cessez-le-feu était respecté à Monrovia, en dépit du harcèlement de civils et de pillages par des éléments du LURD.

La reprise du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement allait demander beaucoup d'attention, ainsi que l'engagement des groupes armés dans le processus politique en cours. Des conditions de sécurité adéquates devaient être établies pour permettre la reprise du désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement. Une somme de 11 millions de dollars avait été annoncée pour contribuer au Fonds d'affectation spéciale établi par le PNUD.

Dans le secteur sécuritaire, la composante de police civile de la MINUL s'élevait à 518 personnes et devrait atteindre un total de 1 115 éléments en juin prochain; 300 officiers de police libériens avaient déjà été formés. La restructuration des forces armées devait aussi commencer, les États-Unis devant bientôt dépêcher une mission d'évaluation.

Sur le plan humanitaire, l'accès s'améliorait mais les agences attendaient l'ouverture de certaines zones pour atteindre les 250 000 personnes déplacées et les 25 000 réfugiés de retour de Sierra Leone.

Les membres du Conseil se sont réjouis des progrès significatifs accomplis pour améliorer la sécurité au Libéria. Toutefois, il restait beaucoup à faire,

particulièrement en matière de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement qui était l'un des principaux défis à venir. Ils ont souligné que les donateurs devaient faire face à leurs responsabilités et qu'il fallait encourager la coopération régionale entre les missions des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest. Ils ont aussi relevé que l'amélioration de la stabilité dans le pays devait encourager le Gouvernement à étendre l'autorité de l'État à travers tout le Libéria.

République démocratique du Congo

Lors des consultations du 2 mars, sous points divers, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint sur les récents développements dans l'est de la République démocratique du Congo.

Il a rapporté au Conseil les violences auxquelles se livraient à nouveau les groupes armés dans le district de l'Ituri. Un convoi de la MONUC avait subi une attaque à Katoto le 12 février au cours de laquelle un observateur militaire du Kenya avait été tué. Les récentes attaques des milices, qui sont maintenant divisées en deux factions de l'UPC, sur le camp de personnes déplacées, avaient aussi conduit quelque 500 personnes à fuir dans d'autres quartiers de la ville. Il a aussi indiqué qu'une alliance entre les milices Lendu et l'UPC paraissait être à l'origine d'un massacre survenu en janvier à Gobu, qui avait causé la disparition de plus de 200 personnes.

À la suite de ces attaques et de la détérioration de la situation sécuritaire dans la région, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. William Lacy Swing, et le commandant de la Force se sont rendus à Bunia les 21 et 22 février pour tenir d'urgentes consultations avec la brigade de la MONUC en Ituri ainsi qu'avec la composante civile. Ces discussions ont fait apparaître un besoin commun de traiter de façon urgente la situation en Ituri grâce à une approche politique et militaire déterminée. Une politique de « tolérance zéro » allait être établie et la brigade de l'Ituri avait reçu l'ordre de désarmer, si nécessaire par la force, toutes les milices qu'elle rencontrerait hors des camps reconnus officiellement par la MONUC. La MONUC allait désormais adopter une attitude musclée, comme elle avait dû le faire le 29 février en abattant un milicien.

Le Secrétaire général adjoint a aussi fait part de la situation sécuritaire au Katanga en raison d'un massacre ayant conduit à des atrocités contre des civils dans le nord de la province à la suite de rixes entre factions rivales Maï Maï. Il a aussi mentionné la situation à Bukavu où une cache d'armes a été découverte. De la propagande extrémiste y était distribuée contre la MONUC, appelant la population à attaquer ses personnels, ce qui était très inquiétant.

Les membres du Conseil ont réagi à cet exposé par une déclaration à la presse, dans laquelle ils ont condamné la violence, encouragé les autorités congolaises de transition à exercer pleinement leur autorité dans l'est du pays et demandé à tous les pays de la région de jouer un rôle constructif (voir appendice).

Le Conseil a également adopté le 12 mars la résolution 1533 (2004), créant un comité des sanctions et un groupe d'experts sur la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé par le paragraphe 20 de la résolution 1493 (2003) en République démocratique du Congo.

Lors des consultations du 31 mars, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint, présentant le quinzième rapport régulier sur la

mise en œuvre de la résolution 1417 (2002) du Conseil et apportant des précisions sur les évolutions récentes de la situation en République démocratique du Congo; il est notamment revenu sur les événements survenus le 28 mars à Kinshasa.

Le Secrétaire général adjoint a indiqué que, depuis la publication du rapport, des progrès ont été accomplis sur plusieurs points :

- Le processus de transition : extension de l'autorité de l'État (répartition des postes de gouverneur et de vice-gouverneur), mise en œuvre du programme législatif;
- La réforme du secteur de la sécurité (formation de bataillons par la Belgique, nomination du coordinateur du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et de son adjoint);
- La situation sécuritaire : le Conseil des ministres a décidé le 30 mars d'établir une commission interministérielle d'enquête sur les événements du 28 mars;
- La MONUC a lancé une série d'actions afin de renforcer les politiques « Ituri sans armes » et « Bukavu sans armes »;
- Le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion a bénéficié à 10 420 combattants à la date du 29 mars;
- Relations régionales : une deuxième réunion de la Commission bilatérale de sécurité entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda a pu se tenir, facilitée par la MONUC.

Toutefois, malgré ces avancées, la situation en République démocratique du Congo demeure fragile, en raison notamment des tensions qui divisent le gouvernement de transition. Le Secrétaire général adjoint a souligné que les prochains mois seront critiques pour le processus de transition.

Les membres du Conseil ont manifesté leur préoccupation face à la stagnation du processus de paix et à la dégradation de la situation humanitaire et ont fermement condamné les récentes agressions à l'encontre du personnel de la MONUC. Ils ont appelé à l'accélération du rythme de mise en œuvre de l'Accord global et inclusif, à la réalisation de la réforme du secteur de la sécurité, à la normalisation des relations de la République démocratique du Congo avec les pays voisins, au lancement rapide du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, au maintien de l'appui de la communauté internationale. Ils ont souhaité la convocation cette année d'une conférence internationale sur les Grands Lacs.

Une déclaration à la presse a été adoptée à l'issue des débats (voir appendice).

Sierra Leone

Les membres du Conseil ont écouté, le 26 mars, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Daudi N. Mwakawago, qui a fait part de la consolidation du processus de paix et des progrès significatifs réalisés dans de nombreux domaines. Toutefois, les défis à venir étaient énormes. La Sierra Leone était un pays très pauvre qui possédait d'immenses potentialités (spécialement dans l'industrie minière, l'agriculture, les pêches et le tourisme).

Le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion avait été achevé (concernant plus de 70 000 ex-combattants) mais il existait encore de sérieuses

préoccupations quant à la capacité de l'économie de générer suffisamment d'emplois pour les anciens combattants et les jeunes au chômage. La Sierra Leone avait réintégré toutes les personnes déplacées avec succès. L'exercice d'enregistrement des électeurs pour les élections locales avait abouti le 28 février 2004, avec le soutien logistique de la MINUSIL.

Le Gouvernement sierra-léonais avait pris d'importantes mesures pour prendre le contrôle de l'industrie du diamant, mais les activités illégales demeuraient un problème majeur.

Au vu des défis auxquels la Sierra Leone devait encore faire face, les critères clefs concernant la sécurité ne pourraient pas être réalisés à la fin du mandat de la MINUSIL en décembre 2004. La principale préoccupation concernait l'impossibilité pour la police sierra-léonaise d'atteindre sa pleine capacité avant la mi-2005 et la faible envergure des forces armées, face à la situation sécuritaire et à la stabilité fragile du pays.

Aussi le Secrétariat encourageait-il les membres du Conseil à prendre en compte les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur le maintien d'une présence de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone pour une période d'un an, afin de permettre au Gouvernement de se préparer à prendre ses responsabilités en matière de sécurité, le moment venu.

Les membres du Conseil ont en général soutenu l'approche préconisée par le Secrétariat et ont décidé, dans la résolution 1537 (2004) adoptée le 30 mars, de renouveler le mandat de la MINUSIL pour six mois et de maintenir une présence de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone jusqu'en 2005.

Afrique de l'Ouest (problèmes transfrontaliers)

Le Conseil de sécurité a tenu une réunion publique le 25 mars 2004 sur les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, sous la présidence du Ministre français délégué à la coopération et à la francophonie, M. Pierre-André Wiltzer, en présence du Secrétaire général, et du Ministre des affaires étrangères du Ghana, M. Nana Akufo-Addo. Le Conseil a entendu les interventions du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Mohamed Ibn Chambas, du Secrétaire Général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, et de l'Administrateur associé du PNUD, M. Zéphirin Diabré. Outre les membres du Conseil les représentants de l'Irlande, au nom de l'Union européenne, et du Japon sont intervenus, en qualité de pays donateurs.

Les membres du Conseil ont apporté leur soutien aux recommandations du Secrétaire général s'agissant notamment des thématiques retenues, du renforcement de la coordination de l'action des missions des Nations Unies présentes dans la région, de l'appel à une coordination étroite de l'action des Nations Unies avec les organisations régionales, et du soin à apporter à la mise en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion. Ils ont reconnu l'importance des aspects de développement dans la prévention et le règlement des conflits, la majorité des pays appartenant au groupe des pays les moins avancés.

Une déclaration présidentielle (S/PRST/2004/7) a été prononcée à l'issue de la séance, qui trace plusieurs orientations concrètes sur la coordination des interventions de l'ONU et le rôle des acteurs locaux et internationaux dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Elle dresse notamment une série de mesures à prendre par

le système des Nations Unies (coordination des activités des opérations de maintien de la paix dans la région, partage de leurs ressources, meilleure coordination avec la CEDEAO, harmonisation des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion, possibilité d'opérations militaires transfrontalières), la CEDEAO (respect du moratoire sur les armes légères de 1998, création d'un registre régional des armes légères) et des partenaires extérieurs (appel au soutien des donateurs).

Asie

Afghanistan

Le 24 mars, les membres du Conseil ont d'abord entendu un exposé public du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, sur les récents développements dans ce pays et le rapport du Secrétaire général recommandant le renouvellement du mandat de la MANUA pour 12 mois.

Le Sous-Secrétaire général a donné des détails sur la ratification de la Constitution qui a fait la lumière sur le type d'élections qui devraient avoir lieu, si possible simultanément. Une décision devrait intervenir très prochainement sur le calendrier de ces élections.

La première phase du projet d'enregistrement des électeurs avait été menée dans les temps (1 560 000 sur 1,9 million d'électeurs des huit villes principales).

La sécurité demeurait essentielle pour assurer le succès de ce processus. Le Secrétariat se félicitait du déploiement de nouvelles équipes de reconstruction provinciales, mais les récents combats à Herat le 21 mars démontraient que la situation n'était pas stabilisée. Davantage de policiers devaient être formés (4 339 à ce jour).

L'économie du pays continuait d'être troublée par la production illégale de drogue, qui était combattue mais demeurait un défi important.

Au cours des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil ont partagé les préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général et souhaité que la prochaine conférence de Berlin permette un examen approfondi des difficultés auxquelles l'Afghanistan devait faire face. Ils se sont mis d'accord sur le renouvellement du mandat de la MANUA, qui a fait l'objet de la résolution 1536 (2004) adoptée le 26 mars.

Iraq

Le 2 mars, les membres du Conseil se sont mis d'accord pour condamner de la façon la plus ferme les attaques terroristes qui avaient été perpétrées ce même jour en Iraq (Bagdad et Kerbala) dans une déclaration à la presse (voir appendice).

Le Président du Conseil a été autorisé à prononcer une déclaration présidentielle (S/PRST/2004/6), lors d'une réunion formelle qui s'est tenue le 24 mars, appuyant la décision du Secrétaire général d'envoyer son conseiller spécial et son équipe pour fournir une aide au peuple iraquien en vue de la formation d'un gouvernement intérimaire auquel la souveraineté sera transférée le 30 juin 2004 et de la préparation d'élections directes qui seront tenues avant la fin de janvier 2005.

COCOVINU

Les membres du Conseil ont entendu, le 5 mars, un exposé du Président exécutif par intérim de la COCOVINU, M. Demetrius Perricos, qui a présenté le seizième rapport trimestriel sur les activités de la Commission, à la suite de la réunion du Collège des Commissaires le 24 février 2004.

Le Président exécutif par intérim a rappelé les principales conclusions contenues dans les trois annexes du rapport, qui démontraient qu'il n'y avait pas d'armes présentées par l'Iraq ou trouvées par les inspecteurs de l'ONU et détruites, après 1994, en dehors des restes de destructions unilatérales précédentes par l'Iraq et des destructions opérées par la COCOVINU début 2003. En attendant que le Conseil de sécurité prenne une décision sur le mandat futur de la COCOVINU, comme cela était prévu dans la résolution 1483 (2003), la COCOVINU avait poursuivi son travail de préparation de reprise de ses activités en Iraq ou d'autres activités spécifiques que le Conseil pourrait vouloir lui confier.

Ce travail portait sur deux domaines : la préparation d'un « répertoire » sur la nature et l'étendue des armes de destruction massive et programmes prohibés irakiens, ainsi que la révision du plan de contrôle et de vérification continu.

La COCOVINU espérait que ce travail permettrait, *in fine*, de présenter une information utile sur la nature et l'étendue des programmes d'armement irakiens et d'aider à lever toutes les incertitudes qui pourraient demeurer après la confirmation du désarmement de l'Iraq.

Le Président exécutif par intérim a exprimé l'intention de réunir un groupe international d'experts à ce sujet.

La COCOVINU disposait à l'heure actuelle de 24 experts de 14 nationalités. Elle devrait recruter du personnel dans certains secteurs spécialisés. Elle se tenait prête à reprendre ses activités en Iraq quand l'ONU y retournerait et à fournir son expertise dans tout domaine que le Conseil pourrait déterminer. Une discussion prochaine sur ce sujet était souhaitable.

À ce sujet, certains membres du Conseil ont souligné qu'il était prématuré de parler de la révision du mandat de la COCOVINU.

D'autres ont au contraire estimé qu'une discussion sur ce sujet devait s'imposer dès que possible. Plusieurs membres ont manifesté le souhait que l'expertise de la COCOVINU soit préservée et utilisée en appui des efforts internationaux en matière de non-prolifération. D'autres ont été d'avis, au vu des changements de circonstances, qu'il serait approprié de mettre fin à son mandat.

Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine

Lors des consultations du 18 mars, les membres du Conseil ont entendu un exposé public du Sous-secrétaire général aux affaires politiques, M. Danilo Türk, sur la situation au Moyen-Orient.

Il a souligné que les violences et les souffrances avaient augmenté, 101 personnes avaient perdu la vie (80 Palestiniens et 21 Israéliens). Une petite fenêtre d'opportunité pour la reprise du processus de paix demeurerait néanmoins ouverte.

Après les récentes attaques suicide, la rencontre prévue entre les deux Premiers Ministres, israélien et palestinien, avait été annulée. Il appelait les deux

hommes à se rencontrer pour commencer à travailler ensemble à la mise en œuvre de la Feuille de route du Quartet. L'annonce bienvenue faite par le Premier Ministre Sharon qu'Israël se retire de la bande de Gaza pouvait être une contribution positive dans la recherche de la paix, si elle était menée dans le cadre de la Feuille de route, en consultation avec l'Autorité palestinienne, et si le retrait était complet et définitif.

La situation humanitaire demeurait préoccupante et l'UNRWA pourrait être contrainte de réduire sérieusement ses activités en raison d'une baisse des fonds d'urgence (45 millions de dollars rassemblés sur les 193 millions requis pour 2004).

Au Sud-Liban, la situation demeurait préoccupante en raison des explosifs mis par le Hezbollah le long de la Ligne bleue et des violations de l'espace aérien du Liban par Israël.

Réunis en consultations privées, les membres du Conseil ont, de façon générale, partagé les vues exprimées par le Secrétariat. Ils ont, pour la plupart, déploré la poursuite de la violence et rappelé la nécessité de parvenir à une paix globale en relançant le dialogue politique et en mettant en œuvre la Feuille de route.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues, le 22 mars, à la suite de l'assassinat de Cheikh Ahmed Yassine, chef spirituel du Hamas, et décidé de poursuivre leurs discussions au niveau des experts.

À la suite de consultations officieuses le 23 mars au matin, ils ont décidé de tenir un débat public l'après-midi, auquel ont participé de nombreuses délégations. Le projet de résolution présenté ensuite par l'Algérie et la Libye n'a pu être adopté le 25 mars (veto d'un membre permanent).

Amériques

Haïti

Les membres du Conseil ont entendu, le 5 mars, un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires sur la situation humanitaire en Haïti.

Il a souligné que les récents événements avaient eu lieu alors que la situation humanitaire en Haïti relevait déjà de l'urgence. La population haïtienne vivait dans des conditions extrêmement précaires (42 % de la population au-dessous du seuil de pauvreté).

Les secteurs de la santé, de la sécurité alimentaire et de l'éducation étaient les plus affectés par la crise actuelle. Au total, 1 400 personnes avaient tenté de se réfugier dans les pays voisins. Les agences humanitaires n'avaient pas eu accès aux bénéficiaires pendant plusieurs semaines. Seuls 45 personnels humanitaires opéraient toujours à Port-au-Prince. Le coordonnateur résident du PNUD a été désigné coordonnateur de l'action humanitaire pour Haïti. Le PAM avait repris ses distributions dans la capitale et l'UNICEF avait envoyé 30 tonnes d'équipements médicaux et sanitaires. La Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales s'activaient pour rétablir le système médical et hospitalier. Le coordonnateur allait ouvrir des corridors humanitaires et cinq centres régionaux.

Enfin, un appel d'un montant de 31 millions de dollars allait être lancé la semaine prochaine aux principaux contributeurs pour couvrir les besoins les plus urgents.

À la suite de cette réunion, les membres du Conseil ont remercié le Secrétaire général adjoint pour ces précisions et adopté une déclaration à la presse (voir appendice).

Le 23 mars, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques sur la situation en Haïti, à la suite de l'adoption de la résolution 1529 (2004).

Il a indiqué que la Force multinationale intérimaire s'était déployée dans la capitale et d'autres points du pays afin de contribuer à la restauration d'un environnement sûr et stable. Le déploiement des troupes canadiennes, chiliennes, françaises et américaines (2 800 hommes) avait permis d'accomplir des progrès considérables pour stabiliser une situation marquée par l'effondrement des structures publiques, les pillages et la violence. Le calme était revenu à Port-au-Prince et il y avait encore un besoin urgent de sécurité dans d'autres localités.

Le Secrétariat continuait d'avoir d'étroites consultations avec la Force multinationale intérimaire en vue de faciliter la transition vers une opération des Nations Unies. Le Sous-Secrétaire général a donné des indications sur les développements politiques et la mise en place d'un nouveau cabinet intérimaire, la situation des droits de l'homme qui demeurerait un sujet majeur de préoccupation et la situation humanitaire avec l'ouverture d'un corridor entre Port-au-Prince et Cap Haïtien et la reprise des activités des agences onusiennes.

M. Hocine Medili conduisait une mission d'évaluation multidisciplinaire sous la supervision du Conseiller spécial du Secrétaire général, M. John Reginald Dumas, qui ferait bientôt rapport au Conseil.

Les membres du Conseil ont pris note de la présentation faite ensuite par la délégation américaine au nom des pays participants à la Force multinationale intérimaire. Ils ont salué la décision de la CARICOM de participer à la future force de stabilisation des Nations Unies et souligné que la communauté internationale devait se mobiliser afin de créer les conditions nécessaires à la restauration d'un environnement politique, économique, social et humanitaire sûr en Haïti à long terme.

Les membres du Conseil ont tenu, le 30 mars, des consultations avec le Conseiller spécial du Secrétaire général, qui était de retour à New York après avoir séjourné en Haïti, visité les pays de la région et assisté au Sommet de la CARICOM à St-Kitts. Il a signalé que le Conseil recevrait davantage d'informations quand le rapport détaillé de la mission d'évaluation serait prêt.

La question primordiale à l'heure actuelle était celle de la sécurité. La situation à Port-au-Prince était redevenue plus ou moins normale. Mais, à l'extérieur de la capitale, il y avait toujours des difficultés spécialement dans la partie nord du pays où des groupes armés étaient toujours actifs. Depuis le déploiement de la Force multinationale, la situation sécuritaire était globalement bien meilleure qu'un mois auparavant.

Un processus démocratique avait été suivi pour choisir un cabinet, composé principalement de technocrates. La situation économique était préoccupante avec

l'absence inquiétante de services gouvernementaux dans de nombreux secteurs et un service de santé public en plein effondrement.

Le Conseiller spécial a souligné que le principal défi était de remettre en place des institutions à Haïti pour remplacer celles qui avaient disparu. Il avait rencontré les pays de la CARICOM et avait l'intention de se rendre à Washington pour rencontrer l'OEA.

Le Conseiller spécial a, pour terminer, noté qu'après 10 ans d'interventions de la communauté internationale à Haïti, il fallait désormais changer la façon d'appréhender le problème et tirer les leçons du passé.

Les urgences réelles du moment à Haïti allaient de la collecte des ordures à la restauration de l'eau et l'électricité, des secteurs de la santé et de l'éducation et naturellement le recrutement d'une police (seulement 2 000 policiers en exercice). Dans un stade ultérieur, une commission de vérité et réconciliation pourrait être établie et le processus électoral mis en œuvre.

Les membres du Conseil ont insisté sur la question du désarmement des groupes armés, du besoin de réconciliation nationale et de l'organisation d'élections dans un délai raisonnable. Ils ont constaté que le besoin le plus urgent était la stabilisation du pays et l'établissement de conditions nécessaires pour restaurer la sécurité.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu, le 3 mars, un exposé de Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant pour la mise en œuvre des accords de paix, sur la situation en Bosnie-Herzégovine.

Il a souligné les progrès accomplis par la Bosnie Herzégovine concernant la réforme de la fiscalité indirecte et des douanes, l'établissement d'un commandement unifié au niveau étatique sur les forces armées, la création d'une agence nationale du renseignement et de la sécurité ainsi que la mise en œuvre d'un statut unifié pour la ville de Mostar.

Cependant, des réformes restaient à achever : la création au niveau étatique d'un haut conseil national de la magistrature, la création d'une agence nationale d'information et de protection, la création d'une chambre nationale des crimes de guerre, l'achèvement des travaux de la commission de Srebrenica, et la mise en œuvre du processus, piloté par les Nations Unies, de certification de la police.

Le Haut Représentant a également rappelé l'étendue des difficultés économiques et a annoncé le lancement de la phase 2 de l'initiative "bulldozer", qui devrait permettre à l'économie bosniaque d'accéder à la croissance et de produire des créations d'emplois.

Lors de leurs interventions, les membres du Conseil ont salué l'amélioration de la situation du pays. Ils ont exprimé leur soutien à l'action du Haut Représentant.

Ils ont appelé le Gouvernement bosniaque à poursuivre ses efforts, particulièrement dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et de ses obligations internationales relatives à la décertification de la police, l'arrestation

des criminels de guerre et la collaboration avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie.

Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation concernant les difficultés économiques et sociales de la Bosnie-Herzégovine, les divisions ethniques qui demeurent et les tensions politiques internes à l'actuelle majorité.

Plusieurs membres du Conseil ont souligné l'importance de la future adhésion de la Bosnie Herzégovine aux institutions euro-atlantiques (partenariat pour la paix de l'OTAN, accord d'association et de stabilisation avec l'Union européenne).

Kosovo (Serbie-et-Monténégro)

Le Conseil de sécurité s'est réuni en urgence, en réunion publique le 18 mars, en présence du Secrétaire général, du Vice-Chancelier, Ministre des affaires étrangères d'Allemagne, M. Joschka Fischer, et du Ministre des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro, M. Goran Svilanovic, afin de réagir à la soudaine dégradation de la situation intervenue au Kosovo le 17 mars.

Les membres du Conseil ont fermement condamné l'irruption en de nombreux endroits de violences motivées par des raisons ethniques au Kosovo et insisté sur la nécessité de rétablir la sécurité et de traduire en justice les auteurs des violences ethniques.

Ils ont encouragé la poursuite des efforts de la communauté internationale afin de ramener le calme dans la province.

Ils ont réitéré leur soutien au Représentant spécial du Secrétaire général, à la MINUK et à la KFOR et appelé à la pleine mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) en vue de faire des progrès dans la constitution d'un Kosovo démocratique et multiethnique.

Ils ont exhorté les différentes composantes de la population du Kosovo à la modération et souligné la nécessité de reprendre au plus vite le dialogue.

Une déclaration présidentielle (S/PRST/2004/5) a été prononcée à l'issue de la séance.

Le Conseil a également adopté le 26 mars une déclaration à la presse condamnant l'assassinat de deux policiers (voir appendice).

Dossiers thématiques

À la suite des attaques terroristes qui se sont produites à Madrid le 11 mars, le Conseil a adopté dès la fin de la matinée la résolution 1530 (2004).

Comité contre le terrorisme

Le 4 mars, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur le Comité contre le terrorisme. L'Ambassadeur Arias, Représentant permanent de l'Espagne, Président du Comité, a ouvert le débat en informant le Conseil sur trois points principaux : d'abord, les travaux du Comité durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2003; en second lieu, les principales lignes du dixième programme de travail du Comité; et enfin, les principaux aspects du rapport du Comité qui a été approuvé le 19 février, sur sa propre revitalisation.

- Durant les trois derniers mois de 2003, le Comité a finalisé l'examen des rapports des États Membres sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1373 (2001), approuvant 44 rapports et en réexaminant 37. Il a poursuivi ses contacts et sa coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes. Son président a effectué un déplacement en Europe, au cours duquel il a visité quatre capitales et rencontré huit organisations.
- Le Comité va poursuivre son étude des rapports présentés par les États Membres sur la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) et continuer son assistance technique aux États en ayant besoin. Il va aussi étudier les conclusions de la réunion de Vienne du 12 mars, tenue sous l'égide de l'OSCE.
- Le rapport du 19 février du Comité sur sa propre revitalisation a été distribué comme document du Conseil de sécurité. Le but de cet exercice de revitalisation est de donner au Comité les moyens de devenir plus opérationnel, incisif et visible, afin de renforcer la lutte contre le terrorisme, en lui donnant des moyens supplémentaires pour remplir son mandat de la surveillance de la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1373 (2001).

Le Comité revitalisé conserverait sa structure actuelle d'une plénière (les membres du Conseil de sécurité) et d'un bureau et un directeur exécutif du Comité serait créé, qui organiserait l'actuelle équipe d'experts et le secrétariat. Une résolution sera nécessaire pour mettre en place pleinement cette revitalisation.

Après les membres du Conseil, 21 délégations ont pris part au débat, qui a porté essentiellement sur la question de la revitalisation, généralement estimée nécessaire en vue de renforcer l'efficacité du Comité. Parmi les autres sujets mentionnés par les participants, on peut noter la nécessité, pour la communauté internationale, de lutter contre le terrorisme, notamment son financement, et ses racines, telles que pauvreté et conflits armés, et la nécessité de respecter les droits de l'homme dans ce cadre.

Lors de la réunion formelle du 26 mars, le Conseil a adopté la résolution 1535 (2004) portant sur la revitalisation du Comité et, le 30, le Président a fait une déclaration sur la poursuite des arrangements actuels concernant le Bureau du Comité pour six mois supplémentaires (S/PRST/2004/8).

Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda

Le Conseil a adopté le 26 mars la résolution 1534 (2004) sur les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, dans laquelle il a réitéré ses appels pour une coopération de la part des États voisins, réaffirmé la stratégie de sortie définie dans la résolution 1503 (2003) et établi un dialogue périodique bisannuel entre le Conseil et les Présidents et les Procureurs des deux Tribunaux sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies de sortie.

Appendice

Déclarations à la presse faites par le Président du Conseil de sécurité en mars 2004

Burundi (22 mars)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu ce matin un exposé de M. Sadry, chef de la mission d'évaluation envoyée récemment par le Secrétaire général au Burundi, sur les récentes évolutions de la situation dans ce pays.

Les membres du Conseil ont saisi cette occasion pour réaffirmer leur plein appui au processus de paix de l'Accord d'Arusha du 28 août 2000, ainsi qu'aux autorités de transition.

Ils ont à nouveau exprimé leur préoccupation devant la poursuite des affrontements, et appelé instamment toutes les parties à la retenue. Ils ont exhorté les Forces nationales de libération de M. Rwasa (Palipehutu-FNL) et le Gouvernement à mener à bien les discussions en vue de favoriser, aussitôt que possible, une cessation complète des hostilités et la participation du Palipehutu-FNL aux institutions de la transition.

Ils ont encouragé les autorités de transition à adopter sans retard les textes législatifs et réglementaires nécessaires à l'organisation des opérations électorales dans les délais prévus par l'Accord d'Arusha.

Les membres du Conseil ont pris note des progrès enregistrés dans la préparation du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants, et appelé les parties à s'y engager résolument et sans tarder. Ils ont encouragé les institutions financières internationales et les pays donateurs à y apporter leur soutien.

Les membres du Conseil ont rendu hommage aux efforts accomplis par les États de l'initiative régionale et la Facilitation, en particulier l'Afrique du Sud, ainsi que par l'Union africaine, au service de la paix au Burundi. Ils ont également salué l'action de la Mission africaine au Burundi (MIAB), et des contingents sud-africain, éthiopien et mozambicain qui la composent.

Les membres du Conseil ont pris note des recommandations contenues dans le dernier rapport du Secrétaire général en faveur d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies au Burundi. Sans préjudice de la suite que le Conseil voudra donner à ces recommandations, ils ont invité l'Union africaine à envisager la prorogation du mandat de la MIAB, qui expire le 2 avril 2004. Ils ont appelé la communauté internationale à apporter à la MIAB le soutien financier, matériel et logistique dont elle pourrait avoir besoin dans l'intervalle.

Côte d'Ivoire (26 mars)

Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur grave préoccupation devant les événements qui viennent de se produire en Côte d'Ivoire, en particulier à Abidjan, le 25 mars.

Ils ont souligné que le Conseil a entériné l'Accord de Linas-Marcoussis. Cet accord politique constitue pour la Côte d'Ivoire la seule issue à la crise.

Les membres du Conseil ont rappelé l'engagement du Conseil à soutenir le processus de règlement pacifique en Côte d'Ivoire, comme en témoigne sa décision de déployer une force de maintien de la paix dont le mandat est clair et robuste.

Les membres du Conseil ont tenu à souligner que toutes les parties ivoiriennes doivent prendre le même engagement. Aucun progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis ne peut se faire sans la volonté et l'engagement de tous les acteurs ivoiriens eux-mêmes. C'est à eux qu'il revient d'abord d'assurer, sans condition, la pleine application de l'Accord de Linas-Marcoussis comme ils s'y sont engagés en janvier 2003.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il est essentiel de procéder sans délai et de manière simultanée à la mise en œuvre de tous les engagements pris au titre de cet accord. Ils ont souligné, en particulier, qu'il est urgent d'adopter les textes clefs prévus par l'Accord de Linas-Marcoussis, d'engager les opérations de désarmement des combattants, d'assurer le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il est impératif que toutes les parties ivoiriennes demeurent pleinement engagées au sein du Gouvernement. Ils demandent instamment à toutes les parties ivoiriennes d'agir avec responsabilité et retenue, au service de la Côte d'Ivoire et des Ivoiriens. Les membres du Conseil ont insisté sur le fait qu'il est de la responsabilité des autorités de la Côte d'Ivoire de garantir la sécurité de tous les citoyens ivoiriens.

République démocratique du Congo (2 et 31 mars)

2 mars

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu ce matin un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur les évolutions récentes de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur plein appui aux efforts du gouvernement d'unité nationale et de transition, ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général et au personnel de la MONUC. Ils ont notamment rendu hommage au rôle que joue la MONUC pour aider à la résolution des tensions récemment survenues à Bukavu et pour faire face à la violence dans l'Ituri, et ont engagé toutes les parties à travailler ensemble dans l'intérêt de la transition en République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil ont pris note avec préoccupation des violences et des meurtres auxquels se sont livrés certains groupes armés dans la région, en particulier ceux qui, dernièrement, se sont attaqués aux populations et à la MONUC. Ils condamnent ces atrocités avec la plus grande fermeté. Ils encouragent la MONUC, qui a un mandat robuste, à faire comprendre aux groupes armés que de telles actions ne seront plus tolérées.

Les membres du Conseil ont appelé les autorités congolaises de transition à exercer pleinement leurs responsabilités dans l'est du pays, et notamment à tout mettre en œuvre pour que les responsables de ces crimes ne demeurent pas impunis. Ils soulignent l'importance de la nomination des gouverneurs de province, qui doit intervenir sans tarder, et d'une manière transparente et concertée.

Les membres du Conseil ont encouragé tous les pays de la région à accélérer la normalisation de leurs relations. Ils appellent les États de la région à jouer un rôle constructif, en veillant notamment, en liaison avec le gouvernement d'unité nationale et de transition et avec la MONUC, à empêcher les groupes armés opérant en Ituri et dans le Nord et le Sud-Kivu de recevoir des soutiens à partir de leur territoire.

31 mars

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu ce matin un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la situation en République démocratique du Congo. Conscients des difficultés devant être surmontées pour mener à bien le processus de paix et de réconciliation nationale, notamment les élections prévues en 2005, ils ont réaffirmé leur plein appui aux efforts entrepris par le gouvernement d'unité nationale et de transition, ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général et au personnel de la MONUC, particulièrement à la lumière du meurtre d'un Casque bleu à Bukavu, le 29 mars.

Les membres du Conseil ont pris note des graves événements survenus le 28 mars dernier à Kinshasa et appelé toutes les parties à veiller à ce que la transition ne soit pas compromise. Ils espèrent que toute la lumière sera faite, rapidement et de manière transparente, sur cet incident sérieux. Ils ont constaté avec satisfaction la cohésion dont ont fait montre le Président de la République et les quatre Vice-Présidents, et la rapidité de la réponse du gouvernement d'unité nationale et de transition.

Les membres du Conseil ont appelé les responsables politiques de la République démocratique du Congo à faire tous les efforts possibles afin de poursuivre la mise en œuvre intégrale de l'Accord global et inclusif sur la transition. Ils les ont en particulier appelés à prendre les mesures nécessaires au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des combattants, à la réforme du secteur de la sécurité, et au plein rétablissement de l'autorité de l'État, et à l'organisation réussie des élections.

Ils ont rappelé l'importance qu'attache le Conseil de sécurité au respect de l'unité et de la souveraineté de la République démocratique du Congo. Ils restent à cet égard particulièrement attentifs à la poursuite des violences et des violations des droits de l'homme, notamment dans l'est du pays. Ils ont fermement condamné les incidents actuels et rappelé aux parties qu'il n'y aurait pas d'impunité.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de poursuivre tous les efforts visant à accélérer la tenue de la Conférence internationale sur la région de l'Afrique centrale et des Grands Lacs. Ils ont encouragé la République démocratique du Congo et ses voisins, particulièrement à l'est, à continuer à améliorer leurs relations bilatérales et leur coopération.

Ils ont en outre appelé instamment toutes les parties et les États de la région à respecter l'embargo sur les armes et à s'abstenir de tout soutien aux milices armées dans l'est de la République démocratique du Congo.

Iraq (2 mars)

Les membres du Conseil de sécurité condamnent avec la plus grande vigueur les attentats terroristes monstrueux commis à Bagdad et à Kerbala, qui ont fait plus

de 100 morts et des centaines de blessés et dont le seul but était d'attiser les tensions entre communautés religieuses en Iraq le jour de la fête de l'Achoura.

Les membres du Conseil expriment leur profonde sympathie et présentent leurs condoléances attristées à toutes les victimes de ces attentats et à leur famille.

Les membres du Conseil réitèrent leur plein appui aux efforts déployés par le peuple iraquien pour reconstruire le pays et faire progresser la transition politique.

Haïti (5 mars)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Jan Egeland, qui a décrit la situation humanitaire sur le terrain et l'action attendue de la communauté internationale, en particulier les organismes des Nations Unies.

Le Secrétaire général adjoint a insisté sur le besoin d'une aide d'urgence dans les principaux secteurs (alimentation, santé, eau et assainissement) et noté qu'il était impératif de rétablir des conditions de sécurité suffisamment bonnes pour que l'aide puisse parvenir aux Haïtiens vulnérables.

Les membres du Conseil ont à nouveau demandé à toutes les parties de permettre au personnel humanitaire de se déplacer librement et en toute sécurité, comme prévu dans la résolution 1529 (2004).

Les membres du Conseil ont souligné l'importance de l'appel qui sera lancé la semaine prochaine en faveur d'Haïti, à la fois à Port-au-Prince et à New York, et ont appelé la communauté internationale à y répondre rapidement et généreusement.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les contributions des pays qui fournissent des contingents et ont pris note des renseignements qui leur avaient été fournis au sujet du déploiement sur le terrain, à Haïti, de la Force multinationale intérimaire.

Les membres du Conseil se sont également félicités du fait que la Force continuerait à se concerter avec le Conseiller spécial pour Haïti et la mission spéciale de l'OEA pour éviter que la situation humanitaire ne s'aggrave encore.

Les membres du Conseil continueront à suivre de près l'évolution de la situation à Haïti, notamment sur le plan humanitaire.

Kosovo (26 mars)

Les membres du Conseil de sécurité ont condamné énergiquement l'assassinat le 23 mars au Kosovo de deux policiers, un policier ghanéen de la MINUK et un membre des services de police du Kosovo. Ils ont présenté leurs condoléances aux familles des victimes ainsi qu'au Gouvernement ghanéen.

Les membres du Conseil ont réaffirmé que toute attaque contre la présence internationale ou les services de maintien de l'ordre au Kosovo était intolérable. Ils ont demandé aux institutions provisoires d'administration autonome et à tous les habitants du Kosovo de coopérer avec la MINUK et la KFOR pour faciliter l'enquête de la police afin que les responsables de l'assassinat de ces policiers et d'autres crimes violents soient traduits en justice.